

Une page d'archive...

page n° 30 du 3 mars 2021



Le legs d'un patriote alsacien français

Il y a tout juste un siècle, le dimanche 6 février 1921, Saint-Germain-en-Laye vivait une cérémonie peu commune : la remise d'une rente de 800 francs à cinq soldats de la Grande guerre, cinq héros anonymes. Ces rentes étaient constituées selon le testament d'un alsacien réfugié à Saint-Germain-en-Laye, décédé plus de dix ans avant le début de la guerre. Il avait ardemment souhaité le retour de l'Alsace et de la Lorraine à la France et tenait à récompenser cinq soldats qui y contribueraient.

Eugène Metzger, né en 1834 à Sélestat, n'accepte pas le Traité de Francfort à l'issue de la guerre franco-prussienne de 1870-1871 et se réfugie à Saint-Germain-en-Laye quand la Prusse annexe l'Alsace. Il acquiert la propriété du 9 rue de Mantes (actuelle rue du Maréchal-Joffre) en 1877 et y vit jusqu'à sa mort, le 21 mars 1903. En août 1902, il rédige ses dernières volontés et prévoit l'emploi de sa fortune avec une grande minutie. Il institue légataire universel la Ville de Saint-Germain-en-Laye à charge de différentes fondations. Ainsi de nombreux legs particuliers récompensent « à titre de bon souvenir » des personnes mêlées à son existence durant les trente années passées à Saint-Germain-en-Laye : ses domestiques, bien sûr, mais également les deux facteurs desservant la rue de Mantes, la veuve qui tient le kiosque à journaux au coin du café du Débarcadère, son coiffeur et ses employés ou encore des employés de la gare...



Il institue sur les revenus de sa succession, des rentes annuelles viagères de 800 francs à des pères et mères d'au moins quatre enfants vivants, habitant Saint-Germain-en-Laye depuis au moins dix ans, français ou naturalisés à l'exclusion de toutes les personnes originaires de Prusse et de l'Empire allemand, à l'exception de l'Alsace et de la Lorraine.

Son testament contient aussi cette clause :

« En cas de guerre entre la France et l'Allemagne, la Ville de Saint-Germain-en-Laye devra employer les revenus qui pourraient être libres au moment de la déclaration de guerre et ceux à échoir par la suite au service de cinq rentes annuelles et viagères de huit cents francs chacune au profit de cinq militaires depuis le soldat ou marin jusqu'au grade d'adjudant sous-officier inclus, qui se serait le plus distingué pendant la guerre. Pour décerner ces récompenses, la ville de Saint-Germain-en-Laye devra demander l'avis des Ministres de la Guerre et de la Marine. »

Il précise que tous les legs « devront être délivrés sous le titre : “ legs d'un patriote alsacien français” sans indication de [son] nom ».

Dure tâche pour la municipalité, qui, à l'issue de la guerre, veut honorer les dernières volontés d'Eugène Metzger. Comment déterminer quels soldats recevront les rentes ? L'idée de choisir parmi des soldats saint-germanoïses est vite abandonnée : le testament si minutieusement détaillé ne le mentionne pas. Après de longues réflexions, le Conseil municipal décide de réduire le choix aux 466 soldats ou sous-

officiers ayant reçu la Légion d'honneur pour leur bravoure sur le champ de bataille. Une commission spéciale étudie ces 466 dossiers et finit par retenir cinq noms soumis à l'approbation du Ministère de la Guerre et du Ministère de la Marine.

Ces cinq braves parmi les braves sont tous décorés de la Croix de guerre, de la Médaille militaire et de la Légion d'honneur :

Louis Best : classe 1899, originaire de la Meuse, cultivateur, ex-adjutant-chef au 330^e RI, deux blessures, douze citations.

Noël Cunnac : classe 1915, domestique agricole avant-guerre, originaire du Tarn, ex-caporal au 173^e RI, il a perdu un œil par éclat d'obus et ne voit quasiment plus du second (mutilé de guerre à 100%).

René Duval : classe 1907, ouvrier tapissier à Troyes, ex-adjutant au 17^e Bataillon de chasseurs à pied, trois blessures.

Jean-Pierre Lenoble : classe 1908, originaire de Corrèze, cimentier de profession, adjudant-chef au 153^e RI, il reste dans l'Armée à l'issue de la guerre.

Yves Toul : originaire de Bretagne, premier maître fusilier à l'École des fusiliers-marins de Lorient, blessé 5 fois.

En ce 6 février 1921, Saint-Germain-en-Laye reçoit le Président de la République Alexandre Millerand, le Maréchal Foch, le général Gouraud, le général Dubail, grand chancelier de la Légion d'honneur, et de nombreux officiels. Les Saint-Germainois sont également nombreux à venir assister à la cérémonie. Elle se déroule dans la salle des fêtes de la rue des Coches. Les discours du maire, Henry Bertrand, et du Président de la République sont vivement applaudis. L'assemblée se rend ensuite au Pavillon Henry IV pour un vin d'honneur. Le soir, une séance de cinéma est donnée dans la salle des fêtes pour les pupilles de la nation à laquelle assistent les cinq héros et leur famille.



Laissons à Louis Forest, président-fondateur des Amis du Vieux Saint-Germain, le mot de la fin : « *Saint-Germain-en-Laye va donc une fois de plus, tous, président de la République, maréchaux, généraux et musique sortis, voir se réaliser une cérémonie peu banale. Cette petite ville est prédestinée pour l'histoire, la préhistoire et les histoires.* » (extrait d'un article de Louis Forest dans *Le Matin* repris dans *Le Petit Réveil*).

Marielle Rigault
Responsable des Archives municipales
de Saint-Germain-en-Laye

Références :

Archives municipales de Saint-Germain-en-Laye, dossier Legs Metzger, 2L.

Le Petit Réveil, édition du 10 février 1921,

<https://archives.yvelines.fr/ark:/36937/s005aba7be498a4c/5aba7be4993f1>

Le Petit Parisien, édition du 7 février 1921, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6045577.item>

L'Illustration, n° 4067 du 12 février 1921,

Base Léonore : dossiers des légionnaires,

Site internet des Archives départementales de l'Aube, de la Corrèze, de la Meuse et du Tarn : fiches matricules.